

**TÉMOIN  
OU  
VICTIME D'UN DÉLIT**

Appel téléphonique

**17**

Intervention  
sur le terrain

Envoi SMS

**AUPRÈS DE LA VICTIME  
ET/OU DES TÉMOINS**

**ENTREPRISES  
ADHÉRENTES  
AU DISPOSITIF**



**Numéros d'urgence :**

Police/Gendarmerie **17**

SAMU **15**

Pompiers **18**

**Numéros utiles :**

Centre national des chèquiers volés :  
**0 892 683 208**

Opposition CB interbancaire :  
**0 892 705 705**



**LA SÉCURITÉ DANS LES COMMERCES,  
TOUS CONCERNÉS !**



En partenariat avec



En partenariat avec





## Vigilance Commerce, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif **Vigilance Commerce** permet à l'entreprise d'être prévenue rapidement par SMS d'un délit ou d'une tentative de délit commis à proximité de son établissement. Transmis directement sur son téléphone portable par les forces de l'ordre, ces messages visent à renforcer sa vigilance afin d'éviter la réitération des faits en sa défaveur ou celle des entreprises voisines.



## Quel est son fonctionnement ?

- 1 Un commerçant victime d'un délit contacte le 17. Les délits concernés :
  - Vols à main armée,
  - Vols à l'étalage,
  - Escroquerie.
- 2 Les forces de l'ordre envoient un SMS à l'ensemble des adhérents sous l'intitulé **VIGILANCE71**.
- 3 La victime pourra être prise en charge par les forces de l'ordre en matière de démarches juridiques et administratives.



## Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous gratuitement en ligne sur [www.vigilance-commerce-71.fr](http://www.vigilance-commerce-71.fr)

# TÉMOIN OU VICTIME, COMMENT UTILISER VIGILANCE COMMERCE ?



## Rôle de l'entreprise

Appelez immédiatement le 17 (pour une diffusion rapide et efficace du message).

Donnez votre identité et le nom de l'entreprise.

A quelle adresse a lieu l'infraction ? A quel moment ?

Y a-t-il des victimes avec un préjudice corporel ?

Que s'est-il passé ? Quel type de délit était-ce ?

- Vol à main armée ou avec violence,
- Vol à l'étalage,
- Escroquerie  
(faux moyens de paiement, à la fausse qualité, le vol au «rendez-moi»...).

Décrivez le ou les agresseurs : sexe, caractéristiques physiques, tenue vestimentaire, corpulence, accent ou autres particularités...

L'agresseur était-il armé ?

Direction de la fuite et par quels moyens (voiture, 2 roues, à pied...) ?

Soyez le plus précis possible dans votre description, tout en restant concis.

Préservez les traces et indices (empreintes digitales, de chaussures...).



## Rôle du 17

Une fois l'appel reçu, le 17 prend la décision d'envoyer un SMS **VIGILANCE71** à l'ensemble des adhérents, et d'intervenir sur le terrain.

Le SMS reprend les éléments suivants :

- Moment et lieu de l'agression,
- Type de commerce victime du délit,
- Type de délit.

Description de l'auteur des faits.

### ATTENTION !

Le dispositif **Vigilance Commerce** ne se substitue pas à l'intervention sur le terrain des forces de l'ordre.